

**N° 1993 – PO 162**

*N° référence : 01.0302.0546*

**Dépôt :** 26.08.2025

**Traitement Bureau CDV :** 01.09.2025

**Développement/Urgence :** NON/NON

**Délai de réponse :** 01.03.2026

**Postulat des Jeunes progressistes de gauche demandant plus de semaines de vacances pour les apprenti-es de la Municipalité de Moutier**

**Proposition**

Le Conseil municipal est chargé : de mettre en place un projet équilibré permettant d'augmenter le nombre de semaines de vacances des apprenti-es formé-es par la Municipalité.

**Développement**

Le 21 août 2025, une pétition réunissant 176'447 signatures – récoltées en à peine deux mois – a été remise au Conseil fédéral. Elle demande à garantir huit semaines de vacances aux apprenti-es. Cette lettre ouverte s'inscrit dans un contexte de pénurie de candidat-es à l'apprentissage, avec un taux d'échec élevé lors des examens finaux ainsi qu'une baisse du nombre des apprenti-e-s titulaires d'une maturité professionnelle acquise durant l'apprentissage (appelée MP1). De surcroît, je rappelle les résultats de l'enquête statistique d'Unia de 2024 mentionnée dans l'intervention parlementaire N° 1857 – IN 528 déposée par nos soins. Ladite enquête montrait alors notamment que plus de la moitié des apprenti-es ressentent du stress au travail.

Au-delà de cette pétition, c'est la question de l'attractivité de notre système de formation professionnel duale qui est posée. Ainsi – outre l'enquête de Unia – il faut noter que le taux de résiliation des contrats d'apprentissage en Suisse était d'environ 22,4 % en 2023, ce qui représente une augmentation significative par rapport aux années précédentes. Il y a donc une certaine urgence à agir pour éviter une dégradation encore plus importante de la situation. A cet égard, notons l'initiative du Groupe vaudois des entreprises de maçonnerie et de génie civil. Afin d'augmenter l'attractivité du CFC maçonnerie et faciliter la transition avec l'école obligatoire, une hausse dégressive du nombre de semaine a été mise en place : 10 semaines en première année ; 8 en deuxième ; 6 en troisième.

Il est capital de revaloriser l'apprentissage et de protéger les apprenti-es. Pour ce faire – à la hauteur modeste de notre commune – nous proposons donc d'augmenter le nombre de semaines de vacances des apprenti-es engagé-es par la Municipalité. Actuellement, les apprenti-es sont régi-es par les dispositions des art. 344 et ss CO – à savoir les dispositions minimales légales. Pour que cette proposition soit appliquée de manière à prendre en compte la réalité locale, nous estimons pertinent que ce soit le Conseil municipal qui propose – le cas échéant – une solution concrète (un projet-pilote par exemple).

**Urgence**

L'urgence n'est pas demandée.

Moutier, le 26 août 2025

**Signature (s) :**

**Jeunes progressistes de gauches, M. Aitor Meyer, 1<sup>er</sup> signataire (2)**

*M. Léonard Paget*